

# focus

# Lubrizonol : après le 15 décembre,

## INDEMNISATIONS

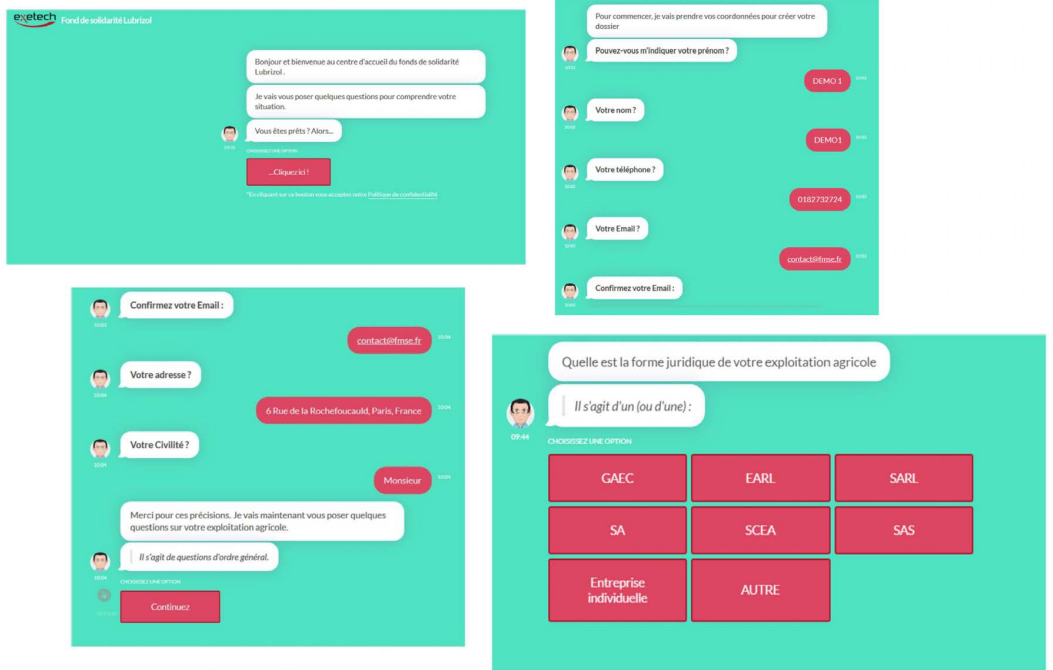
Les agriculteurs ayant subi des pertes d'exploitation dans 112 communes de la Seine-Maritime, suite au passage du nuage causé par l'incendie de l'usine Lubrizonol de Rouen, ont jusqu'au 15 décembre pour déclarer leurs pertes sur la plateforme mise en place par le FMSE. La consigne vaut également pour les éleveurs laitiers, même s'il y a eu intervention du Cniel, au risque de devoir rembourser les sommes déjà perçues de l'interprofession laitière.

Sur le site du FMSE, cliquez sur l'onglet «fonds lubrizonol»



Fonds national agricole de mutualisation du risque sanitaire et environnemental

### 1 Identification



### 2 Production concernée et estimation des pertes (une demande par taelier)

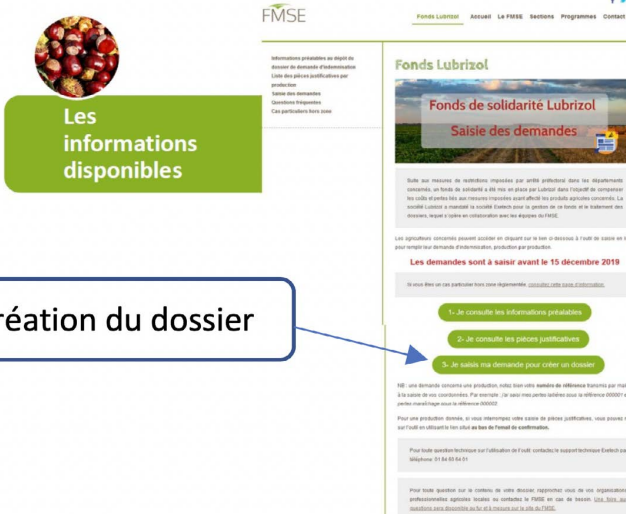


### 3 Réception d'un accusé de réception



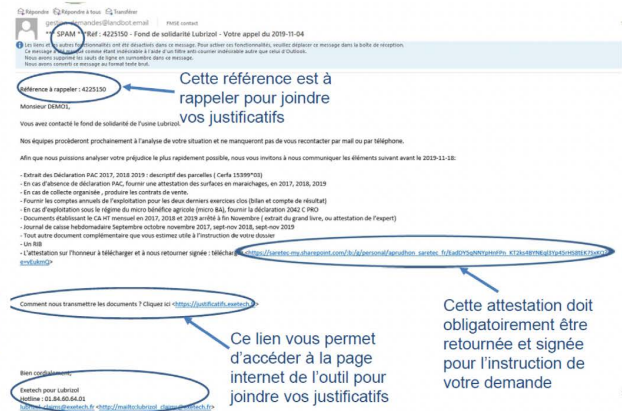
Consultez les informations générales et les justificatifs demandés avant de commencer à saisir votre demande

Création du dossier



Indiquez « j'accepte » pour poursuivre

De quoi est composé l'accusé de réception ?



Cette référence est à rappeler pour joindre vos justificatifs

Ce lien vous permet d'accéder à la page internet de l'outil pour joindre vos justificatifs

Cette attestation doit obligatoirement être retournée et signée pour l'instruction de votre demande